

Cela fait trois fois que d'autres candidats reçoivent un logement social avant moi, que faire (Wallonie) ?

Mise à jour : Vendredi 30 avril 2021

Région wallonne

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Avant tout chose, renseignez-vous !

Parfois certaines attributions nous paraissent injustifiées mais elles respectent la procédure établie. Pour en savoir plus, voyez nos [fiches sur les règles d'attribution](#) des logements sociaux, et renseignez-vous auprès de votre société de logement (SLSP) pour bien comprendre les raisons de ces attributions.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, contactez la [SWL](#).

[Société wallonne du logement](#)

Direction de la Médiation

Rue de l'Ecluse, 21

6000 Charleroi

071/200.211

communication@swl.be

Si vous n'êtes pas convaincu, vous pouvez agir.

Vous devez **d'abord introduire une réclamation officielle auprès de votre SLSP.**

Ensuite vous pouvez choisir 2 voies :

- Introduire une demande auprès du **Médiateur de la Région wallonne**

Par courrier :

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue Lucien Namèche, 54

5000 Namur

Par email : courrier@le-mediateur.be

Par fax : 081/32 19 00

Par formulaire électronique, en vous rendant sur la [page internet du Médiateur](#)

Oralement

- **au point de contact du Médiateur proche de chez vous**
[Liste des points de contact du Médiateur](#)
- **au siège de l'institution à Namur** (Rue Lucien Namèche 54) **ou au siège bruxellois** (Rue Jean Chapelié 35 - 1050 Bruxelles)

- Introduire un recours auprès de la [chambre des recours](#). Elle est compétente pour les litiges concernant les attributions de logement.

Société Wallonne du Logement

Rue de l'Ecluse, 21

Attention, vous devez envoyer votre recours par **recommandé dans les 30 jours** de la réponse négative de la SLSP. Si la SLSP n'a pas répondu à votre réclamation, votre recours doit être introduit dans les **60 jours** de la notification ou de la publication de la décision contestée aux valves.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 7 à 11 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

Les documents types

Cela fait trois fois que d'autres candidats reçoivent un logement social avant moi, que faire (Wallonie) ?

Cela fait trois fois que d'autres candidats reçoivent un logement social avant moi, que faire (Wallonie) ?

